

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de retirer l'usage spécifiquement autorisé « industrie de fabrication de mélange d'asphalte et pavé d'asphalte » de la zone A-9034.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de retirer l'usage spécifiquement autorisé « industrie de fabrication de mélange d'asphalte et pavé d'asphalte » de la zone A-9034.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 24 avril 2023**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. La zone concernée et les zones contigües sont illustrées au croquis ci-dessous.
5. Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis et le croquis peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 12<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2023**



Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat

# CROQUIS

